

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2020

« Recrutement d'un agent en Parcours Emploi Compétences »

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Maire informe l'assemblée :

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions **d'agent administratif en mairie** à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Maire précise que pour cette année 2020, plus aucune convention avec Pôle Emploi ne sera signée, et qu'il faudra attendre début 2021 pour un éventuel recrutement.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil et demande s'il y a des remarques :

M. Meneboo Antoine : Est-ce que nous avons les mêmes droits que les entreprises privées pour l'apprentissage ?

Monsieur le Maire : les contrats PEC ceux sont pour des jeunes de moins de 26 ans, toute structure leur doit une formation inscrite dans le cursus négocié avec Pole Emploi.

Madame Ledein Irène : Qu'en est-il du poste de l'adjoint administratif qui était occupé précédemment ? car à ce poste-là assure surtout du secrétariat, de la cantine et comme il y aura un nouveau logiciel cela est-il indispensable ?

Monsieur le Maire : l'agent en question est en grave maladie, on ne sait pas ce qu'il en retournera. Périodiquement elle est vue par le comité médical départemental du centre de gestion. Sachez que cela fait 18 mois que cela dure. Nous avons la solution d'un contrat aidé ou d'un CDD, pour une question budgétaire la première hypothèse serait plus favorable.

Madame Ledein Irène : Elle faisait surtout de la bibliothèque ! sera-t-elle vraiment indispensable ?

Monsieur le Maire : La bibliothèque sera gérée par des bénévoles, la cantine représentait environ 1 heure de travail par semaine, surtout les débuts de mois. Sachez qu'une secrétaire mise à disposition pour la bibliothèque coûte à la commune environ 7 000 euros par an, ce budget est lourd pour la commune.

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2020

Madame Ledein Irène : 4 heures en moins à la bibliothèque, on peut peut-être retirer 4 heures ?

Monsieur le Maire : on est de plus en plus sollicité administrativement. Notre secrétaire de mairie n'est employée qu'à 19 heures semaine, ce n'est pas suffisant pour toutes les tâches à assurer. Une secrétaire "PEC" c'est en plus un contrat aidée qui doit être accompagné, pour cette raison 20 heures semblent adaptées.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- les crédits correspondant seront inscrits au budget 2021

Accord à l'unanimité : 14 voix pour, 1 abstention

« Désignation des représentants de la commune à l'agence INord »

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommée agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales ... »

Vu la délibération en date du 27 mars 2017 par laquelle la commune a adhéré à INord.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'agence INord,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

- De désigner M. COLAERT Stéphane Comme représentant titulaire à l'agence,
- De désigner M. VERMERSCH Patrice comme son représentant suppléant ;

Accord à l'unanimité

Projet de cavurnes au cimetière communal »

Suite à la demande d'administrés pour l'acquisition de cavurnes au cimetière communal, Monsieur le Maire propose de définir un projet et le tarif pour les cavurnes.

A ce jour, on distingue les solutions funéraires suivantes : concessions en terrain, cases de columbarium et le jardin du souvenir.

Il convient donc de fixer : l'emplacement, le nombre, le tarif et la durée de concession pour les cavurnes.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'emplacement et le nombre de cavurnes et propose de fixer le même tarif que pour les concessions en terrain, à savoir :

15 ans : 60 euros
30 ans : 75 euros
50 ans : 90 euros

Monsieur Meneboo Antoine : Je pensais que 50 ans se faisait de moins en moins

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2020

Monsieur le Maire : C'est la concession à perpétuité qui ne se fait plus.

Nous avons une demande à ce jour pour un cavurne. L'aménagement du cimetière est possible pour répondre à la demande car les gens ont besoin d'un endroit plus intimiste que le colombarium pour se recueillir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire

- à définir les emplacements des terrains destinés aux cavurnes.
- à définir le nombre de cavurnes
- de conserver les mêmes tarifs du terrain pouvant accueillir la cavurne et leur durée comme indiqué ci-dessus

Accord à l'unanimité

« convention de mise à disposition des chapiteaux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) »

La communauté de communes des hauts de Flandre a mis à disposition un chapiteau de 5m sur 8m afin de pouvoir organiser diverses manifestations et événements sur la commune.

Pour formaliser celle-ci, une convention doit être établie pour définir les modalités de mise à disposition et l'utilisation des chapiteaux de la CCHF.

Monsieur le Maire : fait lecture de toute la convention et fait la remarque aux conseillers que c'est un chapiteau que nous utiliserons peu car il ne pourra être prêté au Crochtois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des chapiteaux.

Accord à l'unanimité

Objet : « Noël des Aînés »

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que tous les ans, à l'occasion de la fête de Noël, les personnes âgées de 70 ans et plus en 2020, reçoivent une carte cadeaux d'un montant de 35 € et d'une boîte de gaufres.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante pour prolonger cette tradition et de continuer d'offrir à nos Aînés une carte cadeau de 35 euros et une boîte de gaufres aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal marque son accord pour prolonger la tradition et d'offrir 35 euros en carte cadeau et une boîte de gaufres.

Accord à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier émis par la CCHF ayant pour objet le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire.

Alors que le Maire conserve ses pouvoirs de police générale, l'article L.5211-9-2 du code Générale des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au président de l'EPCI dans les domaines suivants :

- Assainissement,
- Collecte des déchets ménagers,
- Accueil des gens du voyage,
- Circulation et stationnement,
- Autorisations de stationnement de taxis,
- Habitat.

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2020

A noter que la CCHF n'est pas concernée par le transfert des pouvoirs de police liés à la collecte des déchets managers dès lors qu'elle a confié la gestion de cette collecte au S.I.R.O.M Flandres Nord. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il gardera les pouvoirs de police afin de garder le pouvoir de décision au niveau de la commune.

Monsieur Vermersch : point sur les travaux.

La commune et un agriculteur propriétaire : réalisation de la réparation d'une tête de pont suivant les recommandations indiqués dans le règlement de voirie de la CCHF, car le fossé était bouché sur la Meuninck Straete.

Réparation partielle de la route Paradis Straete. Cela faisait un peu tôle ondulée. La société a refait certaines parties.

Entretien du cimetière par une association de réinsertion de la CCHF A.I.P.I; Très satisfait du travail fourni, cela a soulagé nos agents communaux.

La fibre est arrivée sur Crochte. La plupart des maisons ont été raccordées. 242 habitations sur 266 sont raccordées. L'entreprise continue le raccordement pour les habitations restantes.

Des réparations ont été faites sur des candélabres.

Monsieur Le Corre informe que :

Restauration scolaire

L'outil pour la gestion et la réservation des repas de la restauration scolaire a été livré. Une formation pour 4 personnes de la mairie a été réalisée le 16/17 Novembre 2020.

Un guide d'utilisation a été rédigé à destination des parents

Une information a été faite à 5 personnes de l'APE afin qu'ils puissent aider les parents si besoin.

Les réservations via l'outil sont ouvertes pour les repas à partir de Janvier 2021

Site Internet de la commune

Le nouveau site internet de la commune est en cours de construction. On espère pouvoir le mettre ne service pour le début de l'année 2021.

Conseil municipal des enfants

Le projet de mettre en place un conseil municipal des enfants a été lancé. Il sera travaillé conjointement avec l'école Marcel Aymé dans la classe de Madame Ley. L'objectif est réalisé des élections d'ici le printemps 2021

Madame Decoker :

Il se passe peu de choses du côté des associations en raison du re confinement. Seule l'activité extra-scolaire pourra reprendre si la situation sanitaire le permet le 15 décembre, ce sera le 20 janvier 2021 pour les adultes.

La mise à jour du livret d'accueil est bientôt terminée et pourra donc être publié.

Monsieur Cagniard :

La distribution des follaerts et des sachets de bonbons a été faite par les maitresses de l'école Marcel Aymé le 10 novembre 2020 à l'occasion de la Saint Martin.

Les médaillés du travail sont venus chercher la copie de leur diplôme et leur cadeau sauf 1 pour l'instant.

Le 5 décembre 2020 a eu lieu la réunion avec les bénévoles de la bibliothèque ainsi que des membres de la commission. La date d'ouverture de la bibliothèque a été fixée au mercredi 6 janvier 2021. Un planning a été établi pour le mois de janvier 2021. Le règlement des adhésions pourra se faire avant à la mairie selon la présence de la secrétaire de Mairie qui est la seule habilitée à percevoir l'argent. Stéphanie Marchand a initié certains d'entre nous pour utiliser le logiciel en particulier la création des

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2020

cartes des enfants de l'école Marcel Aymé dont les parents avaient donné leur accord, complété et déposé en mairie la feuille de renseignements. Nous avons reçu 29 réponses sur 67 attendus. Une information sur la page Facebook et sur le site va se faire pour indiquer la date d'ouverture, les modalités d'inscription à la mairie. En regard de l'état sanitaire des mesures seront à adopter (pas plus de 2 familles dans les locaux), le respect des consignes sanitaires et en particulier la quarantaine entre les prêts de livres.

Ce jeudi 10 décembre 2020 à 15h00 aura lieu le spectacle uniquement pour les élèves et les enseignants de l'école Marcel Aymé à la salle communale ainsi qu'une distribution de friandises.

Le Noël du personnel communal était prévu initialement le vendredi 18 décembre 2020. Monsieur le Maire va assurer la distribution des chèques cadeaux et des boîtes de chocolats.

La réception du Noël des aînés, prévue le samedi 19 décembre 2020, ne peut avoir lieu en raison du Covid. Une distribution à domicile des cartes cadeaux et des boîtes de gaufres se fera par les membres du conseil municipal et est à prévoir.

Le livret d'accueil est en cours d'actualisation. Il sera remis maintenant directement à chaque nouvel habitant à leur arrivée. La réception habituellement organisée pour accueillir les nouveaux arrivants aura lieu on l'espère l'an prochain pour eux et les mamans de l'an 2019, 2020 à la fête des mères.

Une nouvelle édition de Crochte Le Mag aura lieu en début d'année prochaine, avec la présentation des vœux du maire, la cérémonie habituelle ne pouvant avoir lieu. La distribution du magazine dans chaque foyer par les membres du conseil municipal est à prévoir.

Monsieur Alibert :

J'ai participé récemment à deux réunions en visioconférence en relation avec la CCHF et les représentants du territoire.

La première a eu lieu le 12 octobre, ayant pour sujet la réalisation d'un diagnostic culturel du territoire afin de dresser un état des lieux, de procéder à une analyse en identifiant les enjeux afférents en matière d'offre culturelle et de proposer des pistes d'actions pour définir la politique culturelle communautaire des trois années à venir,

Ce diagnostic socio-démographique et culturel a été mené, avec le soutien financier du département, par le cabinet Eneisby KPMG, je tiens à votre disposition le rapport, réalisé en mars 2020, à votre disposition

La deuxième réunion du 30 novembre a fait l'objet de plus de réflexions, d'échanges d'idées de la part des participants via le contenu interactif par support informatique ; le tout géré par la représentante du cabinet, J'ai pu remonter certaines réflexions et notes de votre part que vous m'avez transmises par mail à ma demande, Je me tiens également à votre disposition pour de plus amples compléments d'information sur ce sujet, J'attends la synthèse du cabinet pour un retour lors d'une prochaine réunion,

En espérant que 2021 soit une année faste en matière de culture dans notre commune et au sein du territoire.

Merci pour votre attention.

Monsieur Meneboo :

Retour sur les illuminations et le projet d'illuminer la route du collège. Il faudrait continuer et budgétiser les besoins.

Monsieur le Maire donne son accord pour travailler le sujet en lien avec Monsieur Vermersch. Il en est de même pour le passage en Led des éclairages de la commune. Par contre Monsieur le Maire précise qu'il faut budgétiser la dépense à réaliser sur le mandat et échelonner les dépenses sur plusieurs années.

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2020

Pour la benne à végétaux, il était envisagé de faire une dalle. Monsieur le Maire explique y réfléchir mais cela ne règle pas les problèmes d'incivilité. Ce constat est le même dans toutes les communes alentour. L'endroit est à bien réfléchir.

Monsieur Meneboo demande si la benne pourrait être inversée. Cela permettrait d'avoir un visuel sur les personnes qui jettent leurs déchets verts en espérant que cela soit dissuasif et permettrait de réduire les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire répond que la commission travaux étudiera la question.

Monsieur Decad informe :

Certaines haies empiètent les trottoirs. Est-il possible d'y remédier, de suggérer un service ?

Monsieur le Maire répond négativement qu'il appartient à chaque propriétaire de planter à 50 cm et la hauteur doit être à 2 mètres maximum. Chaque propriétaire doit entretenir ses arbres. et que nul n'est sensé ignorer la loi. Pour resensibiliser sur le sujet, Monsieur Le Corre mettra les textes de lois sur le site internet.

Monsieur Masingue précise sur le sujet : Le cahier des charges de mon lotissement indique cependant qu'il est interdit d'avoir des haies qui empiètent sur le domaine public.

Monsieur le Maire précise que le règlement de son lotissement est caduc car il a plus de 10 ans comme notre P.O.S d'ailleurs que seul le PLUI à venir comptera.

Monsieur Masingue informe le conseil que suite à l'intervention d'un concessionnaire suite à une grosse fuite d'eau chez l'un de ses voisins, qu'il y a un trou dans l'enrobé du trottoir.

Madame Pruvost :

La circulation sur la route du collège est dangereuse, la limitation n'étant pas respectée.

Cela risque d'être dangereux. Monsieur Vermersch va remonter l'information en gendarmerie.

Madame. Ledein :

Certains chemins ruraux présentent de nombreux trous. Un tour des chemins peut-il être fait pour voir où remblayer en priorité ?

Monsieur le Maire répond que Monsieur Becuwe de la CCHF a été sollicité pour faire un estimatif et un planning sur le mandat pour que chaque chemin de la commune.

Monsieur Lemoyne :

L'intersection de la rue des Hortensias avec la Meuninck Straete est dangereuse. Le stop est systématiquement grillé. Peut-on remédier à ce problème ?

Monsieur le Maire répond que le double stop est là en raison de l'école, il était prévu pour réduire la vitesse et réduire le danger. La gendarmerie sera informée, cela découle du code la route et de la responsabilité civile.

Monsieur Meneboo suggère que la section en charge de ce genre de sujet à la CCHF soit interpellée sur ce double stop pour voir si elle peut proposer d'autres solutions.

Monsieur Blondeel :

Est-il possible de communiquer sur les conditions de vie à la campagne dans le livret d'accueil car la vie en dehors des villes est agréable mais s'accompagnent de certaines nuisances comme des odeurs en période d'épandage, des routes sales....

Fin de séance à 21h07